



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pacte des solidarités

Présentation aux acteurs – 18 septembre 2023

PACTE
DES
SOLIDARITÉS



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pacte des solidarités 2023-2027

Enjeux et méthode d'élaboration

PACTE
DES
SOLIDARITÉS



Un Pacte des solidarités pour approfondir la dynamique de prévention et de lutte contre la pauvreté du quinquennat 2017-2022

Un Pacte construit à partir :

1. D'une analyse des forces et des faiblesses de notre modèle social
2. Des enseignements de la stratégie de lutte contre la pauvreté 2018-2022
3. De la prise en compte d'un contexte marqué par l'inflation et la priorité transversale à la planification écologique

Un Pacte des solidarités construit en concertation avec les acteurs de la lutte contre la pauvreté

- **3 novembre** : lancement de la concertation par la Première Ministre
- **Novembre – décembre** : ateliers menés par la Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté : mobilisation de 137 participants représentatifs ; 17 contributions écrites reçues
- **Janvier- mars** : échanges portés par le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées (associations d'élus, associations de lutte contre la pauvreté, CNLE, organisation syndicales...)
- **avril – juillet** : travail interministériel et approfondissement des échanges avec les collectivités territoriales pour préparer le futur cadre contractuel des Pactes locaux des solidarités



Une ambition transformatrice renouvelée

1. En creusant le sillon du retour à l'emploi pour tous, de l'**investissement social et de la stratégie de services** pour renforcer la capacité à agir des personnes
2. **En ancrant le Pacte dans les grands chantiers sociaux** du quinquennat (France travail, service public de la petite enfance, solidarité à la source, Logement d'abord, planification écologique...)
3. En touchant l'ensemble des publics en situation de pauvreté ou fragilisés par l'évolution de la conjoncture, **des grands précaires aux travailleurs modestes**
4. En **passant à l'échelle** les mesures de la Stratégie pauvreté qui ont été évaluées positivement



Quatre orientations affirmées dès le lancement de la concertation

Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Des actions dans la logique de la **Garantie européenne pour l'enfance**, pour amplifier la politique de prévention de la pauvreté en s'appuyant notamment sur le service public de la **petite enfance** et en agissant **aux âges clés** pour prévenir les inégalités touchant les personnes précaires et modestes

Axe 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics en très grande précarité en lien avec France Travail et développer un choc d'offre pour lever les freins périphériques

Axe 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Compléter le chantier de la **Solidarité à la source**, en déployant massivement les démarches d'aller vers et les accueils sociaux pour lutter contre le non-recours, et du **Logement d'abord** pour prévenir les expulsions

Axe 4 Construire une transition écologique solidaire

Lutter contre les dépenses contraintes en matière de logement, de mobilité, d'eau et d'énergie en facilitant l'accès aux aides et permettre l'accès à une alimentation de qualité

Un Pacte qui vise à mobiliser l'ensemble de la société

Un Pacte adapté à la diversité des territoires, dans le cadre d'un partenariat étroit Etat-collectivités

- Une relation contractualisée renouvelée entre l'Etat et les collectivités dans le champ des politiques sociales
- Un plan d'action en faveur de l'Outre-Mer pour répondre aux problématiques spécifiques des territoires Ultra-marins

Des acteurs reconnus dans leur rôle

- Des associations partenaires de l'action publique : une meilleure visibilité sur les financements avec la généralisation du principe des conventions pluriannuelles
- Des professionnels mieux considérés grâce au plan métiers
- Un principe réaffirmé « faire avec » les personnes directement concernées et reconnaître les savoirs expérientiels
- Des entreprises pleinement intégrées à la démarche : un partenariat avec *Les entreprises s'engagent* ; un site Internet pour faciliter le mécénat de proximité



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Pacte des solidarités 2023-2027

Les mesures



PACTE
DES
SOLIDARITÉS



Axe 1 - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance



Axe 1 - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Des actions rassemblées dans la logique de la **Garantie européenne pour l'enfance**, pour poursuivre et amplifier la politique menée depuis 2018 en s'appuyant notamment sur le **service public de la petite enfance** et en agissant **aux âges clés** pour prévenir les ruptures.

« Pour éviter que la pauvreté ne se transmette de génération en génération, la politique de prévention de la pauvreté dès l'enfance est pour moi un des éléments les plus importants, une obsession. J'en suis absolument convaincu, c'est l'approche la plus efficace parce que c'est la plus radicale au sens de la racine. »

Emmanuel Macron, 6 janvier 2022



Un Pacte inscrit dans les grandes réformes sociales du quinquennat

Dès la **petite enfance**, apporter les meilleures chances aux enfants pauvres :

- **Le service public de la petite enfance** : 200 000 nouvelles places d'accueil
- Rapprochement du reste à charge pour les familles entre accueil collectif et individuel

Réduire la pauvreté des **familles monoparentales** :

- Complément mode de garde (CMG) jusqu'aux 12 ans de l'enfant
- Revalorisation de 50% de l'allocation de soutien familial pour 800 000 familles

L'**école**, vecteur de lutte contre les inégalités de destin :

- **L'attribution automatique des bourses** pour faciliter la vie de plus d'1 400 000 de collégiens et lycéens et toucher de nouvelles familles
- **Le renforcement de l'aide aux devoirs** dès la 6^{ème} 1h par semaine
- La meilleure mobilisation des **fonds sociaux**
- Des feuilles de route académiques pour favoriser **la mixité scolaire** avec pour objectif de réduire la ségrégation sociale des établissements scolaires publics de 20% d'ici à 2027

Choisir son avenir, pour une **insertion professionnelle** réussie des **jeunes** :

- **La réforme du lycée professionnel**
- **La revalorisation de toutes les bourses étudiantes** de 370€/an, 35 000 nouveaux boursiers à 1450€/an et 140 000 boursiers qui augmentent d'échelon
- **La pérennisation des repas à 1€ au CROUS**, près de 50 millions de repas depuis sept 2020

Action nouvelle n°1 : **Garantir l'accès à des temps de socialisation avant 3 ans à toutes les familles**

- **Assurer le service public de la petite enfance pour toutes les familles avec le Fonds d'innovation de la petite enfance** pour favoriser les accueils souples et en proximité des lieux de vie, ainsi que la médiation et l'aller-vers, en vue de renforcer le taux de recours des familles
- Un large déploiement des **Lieux d'accueil enfants-parents** et **une multiplication par 3 des dispositifs passerelles vers l'école maternelle**

Action nouvelle n° 2 : **Assurer un maillage du territoire en structures de soutien à la parentalité**

- Soutenir les familles pour prévenir les ruptures et les accompagner dans leur parcours
- **Au moins une Maison des parents par département à l'horizon 2027**

Action nouvelle n°3 : Un plan d'urgence pour les enfants mal logés

- Objectif 100 % de **scolarisation** effective : inscription et accompagnement scolaire en vue de garantir l'assiduité de tous les enfants (50 % de non-inscrits à ce jour et une majorité de décrocheurs)
- Accès à **l'alimentation** (cuisines communes), à la **santé** (PASS mères-enfants) et à la **culture** (poursuite et amplification du programme Respirations).

Action nouvelle n°4 : Lutter contre la malnutrition infantile

1 enfant sur 8 arrive le ventre vide à l'école en REP/REP + ; 1/3 des parents en situation de pauvreté contraints de restreindre la quantité de lait ou de petits pots de leurs enfants

- Un déploiement massif des petits déjeuners à l'école en Outre-Mer et leur renforcement dans les territoires les plus fragiles de l'hexagone
- Consolidation et extension en Outre-Mer du programme MALIN qui a déjà permis à 110 000 enfants de bénéficier de bons de réductions (petits pots et lait infantile principalement)

Action nouvelle n°5 : Un programme « Ouverture » pour garantir à chaque enfant l'accès à des loisirs de qualité

- 50 % des enfants des familles pauvres ne partent pas en vacances (+ 10 points en 10 ans) ; 37 % de ceux des familles qui gagnent moins de 3 000 € ; une baisse continue des départs en colos
- Le temps libre = temps d'opportunités mais aussi de très fortes inégalités
- Demain, avec le programme « Ouverture » :
 - **Dès 2024, un Pass' « ouverture colos »** pour permettre à tous les enfants de partir en colonie l'année de leurs 11 ans, à l'âge charnière de l'entrée au collège ; une aide de 200 € à 350 € pour les familles qui gagnent jusqu'à 4 000 € par mois ; des colos labellisées, gage de qualité
 - **« Ouverture accueils de loisirs »** Des activités sportives et culturelles de qualité pour 278 000 enfants en plus grâce à un plan de soutien aux activités péri-scolaires



Dans le cadre des contrats avec les départements et les métropoles

Lutter contre le décrochage au collège

- Le collège est un âge charnière en termes de construction de soi et de risque de décrochage.
- Les Pactes locaux des solidarités pourront soutenir les départements qui souhaitent, en lien et en complément des actions déployées par l'Éducation nationale :
 - renforcer le soutien scolaire et sa coordination
 - renforcer la prévention spécialisée de rue permettant de toucher les plus fragiles, en passe de basculer en dehors du système scolaire





Axe 2 - Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous



Axe 2 - Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics en grande précarité en lien avec France travail et développer un choc d'offre pour lever les freins périphériques

« Pour atteindre le plein emploi, nous devons ramener vers l'emploi celles et ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail. Je pense aux jeunes, bien sûr. Je pense aussi aux bénéficiaires du RSA. Comme le disait Michel Rocard, ne perdons pas « la volonté tenace de l'insertion ».

Elisabeth Borne, discours de politique générale, 6 juillet 2022



Un Pacte inscrit dans les grandes réformes du quinquennat

France travail vise à répondre à l'objectif du plein emploi d'ici 2027 :

- Améliorer de manière substantielle l'accompagnement vers l'emploi et l'offre de service aux entreprises
- Améliorer l'efficacité du service public de l'emploi
- Lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi : accueil de la petite enfance, santé, logement, mobilité, illettrisme
- Contrat d'engagement renouvelé et accompagnement intensif des allocataires du RSA
- Appui aux entreprises pour répondre à leurs besoins de recrutement
- Une gouvernance locale commune France travail et solidarités pour garantir la cohérence de l'action de l'Etat et une vision transversale des politiques sociales et de l'emploi



Action nouvelle n°1 : Une prime reprise d'activité pour lever les freins financiers ponctuels à l'accès à l'emploi

- Une aide à la prise en charge des coûts liés à la reprise d'activité pour éviter les trappes à pauvreté : mobilité, habillement, restauration, modes d'accueil...
- + de 50 000 bénéficiaires annuels visés en rythme de croisière
- La mise en œuvre d'une préconisation du rapport de préfiguration France travail





Actions nouvelles n°2 et 3 : **Pérenniser et faire grandir les démarches expérimentées dans la Stratégie pauvreté en faveur de l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi**

Toucher 50 000 jeunes avec le CEJ-Jeunes en rupture

- Poursuivre et approfondir la démarche initiée en 2022 qui permet d'aller vers « les jeunes invisibles » en très grande fragilité, et de les accompagner vers l'insertion en prenant en compte l'ensemble de leurs problématiques, d'hébergement, de santé, de mobilité...

Une ambition pour les expérimentations Sève, Convergence et TAPAJ

- Des démarches évaluées positivement qui permettent aux plus fragiles d'accéder à l'emploi grâce à des programmes permettant un accompagnement adapté vers l'emploi
- Multiplication par + de 2 du nombre de personnes accompagnées chaque année à l'horizon 2027



Actions nouvelles n°4, 5 et 6 : **Un plan d'action global pour lever les freins périphériques à la reprise d'activité**

Lever les freins liés à la garde d'enfant

- 1 000 crèches labellisées AVIP en plus d'ici 2027 pour faciliter l'accès à un mode d'accueil du jeune enfant dans le cadre d'un projet d'insertion

Le programme ACSEL d'accompagnement simultané emploi-logement

- Des accompagnements simultanés emploi-logement dans le cadre de France travail ; programmes COACH pour l'accès à l'emploi des personnes hébergées, et EMILE pour faciliter la mobilité résidentielle

Un meilleur accompagnement vers la santé pour les allocataires du RSA

- Déploiement des Missions Accompagnement Santé des Caisses d'assurance maladie et aux référents santé-insertion en département



Dans le cadre des contrats avec les départements et les métropoles

Un passage à l'échelle de la politique de mobilité solidaire

- **Intensification du soutien au déploiement de plateformes de mobilité solidaire pour l'accompagnement des publics modestes en insertion socio-professionnelle** > capitaliser sur les 36 plateformes de mobilité créées depuis 2021 et les 77 départements déjà engagés dans le cadre des CALPAE pour couvrir tout le territoire d'une offre de qualité
- **Soutien à l'ingénierie pour le déploiement des plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire, en accord avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** > Ces plans doivent assurer la bonne coordination entre les actions de mobilité solidaire des départements et la planification globale de la mobilité réalisée par les AOM
- **Financement de solutions de mobilité solidaire, en particulier dans les territoires proches d'une ZFE** > Garages solidaires, location de véhicules intermédiaires à tarif très social, accompagnement technique et social pour l'achat de véhicules propres, covoiturage entre publics en insertion à des heures décalées, etc.



Axe 3 - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits



Axe 3 - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Compléter le chantier de la **Solidarité à la source**, en déployant massivement les démarches d'aller vers et les accueils sociaux pour lutter contre le non-recours, et du **Logement d'abord** pour prévenir les expulsions

« Le Pacte des solidarités s'inscrit dans le cadre des grands chantiers sociaux du quinquennat car notre ambition est de transformer en profondeur l'action publique. Il en constitue en quelque sorte à chaque fois le premier et le dernier kilomètre, pour repérer et aller chercher les plus fragiles, qui passent trop souvent sous les radars de l'action publique, et garantir que nos politiques parviennent bien in fine jusqu'à eux. »

Aurore Bergé, présentation du Pacte des solidarités, 18 sept 2023



Un Pacte inscrit dans les grandes réformes du quinquennat

L'accès aux droits, au travers de :

- La **Solidarité à la source**, qui permettra de simplifier l'accès et le maintien des droits et de renforcer la détection du non-recours et d'organiser des campagnes d'aller-vers
- **2 750 France Services d'ici fin 2023** avec une qualité de service renforcée

La lutte contre la grande exclusion :

- Le plan **Logement d'abord II**, qui va créer 30 000 nouvelles places d'intermédiation locative dans le parc privé et 10 000 nouvelles places en pensions de famille, après avoir permis à 440 000 personnes sans domicile d'accéder à un logement
- 60 000 personnes à la rue ou hébergées accompagnées vers la santé chaque année par les 300 équipes mobiles et 1800 places « hors les murs » du **Ségur de la Santé**



Action nouvelle n°1 : Un plan « 100% d'accès aux droits » pour garantir le dernier kilomètre de la solidarité à la source

- Garantir l'accès à une domiciliation à 127 000 personnes de plus chaque année grâce au financement de près de 100 associations supplémentaires et au soutien expérimental à 100 CCAS/CIAS en difficulté
- Créer 180 nouveaux centres sociaux proches des usagers
- Expérimenter 39 "territoires zéro non-recours" dès 2024
- Dans le cadre des Pactes locaux des solidarités, soutenir les collectivités pour détecter, aller-vers et accompagner les publics non-recourants, et former les professionnels à ces nouvelles pratiques





Action nouvelle n°2 : **Prévenir les expulsions locatives pour éviter la bascule dans la grande pauvreté**

- Des procédures de prévention trop faibles et trop tardives (10 % d'accompagnement dans les premiers mois, 30 % seulement avant l'audience judiciaire), ce qui renforce le risque d'expulsion et pénalise les propriétaires bailleurs
- En complément et en appui des équipes mobiles déployées dans le cadre du Plan Logement d'Abord.
 - Création d'équipes socio-juridiques pour accompagner 30 000 ménages par an en capitalisant sur l'expérience de l'Espace solidarité habitat de la Fondation Abbé Pierre
 - Renforcement des politiques départementales et de l'action de Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) dans le cadre des Pactes locaux des solidarités



Actions nouvelles n°3 et 4 : **Une action renforcée pour lutter contre la grande exclusion**

Un plan d'action « femmes précaires »

- Dans le cadre du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027
- Protéger et **soutenir les femmes sans domicile**, en améliorant leur repérage et accompagnement (création d'accueils de jours et coordinateurs dédiés) et en pérennisant les 1500 places d'hébergement d'urgence pour celles qui sortent de maternité
- Accompagner 1,7 million de femmes et jeunes femmes touchées par la précarité menstruelle d'ici 2027, soit deux fois plus de femmes par rapport à 2022

Soigner les personnes malades à la rue

- Toucher chaque année 80 000 personnes malades à la rue grâce aux 2 400 places "hors les murs" et 430 équipes mobiles d'ici fin 2027 qui couvriront les zones blanches et les besoins des personnes (soins infirmiers et psy, maladies chroniques...)



Axe 4 - Construire une transition écologique solidaire



Axe 4 - Construire une transition écologique solidaire

En coordination avec l'objectif de justice sociale de **la planification écologique**, déployer des mesures permettant d'assurer des solutions adaptées aux problématiques des plus modestes face à la transition écologique et à la hausse de leurs dépenses contraintes.

« Enfin, et j'y tiens particulièrement : une France verte doit être une France juste. Nous ne devons laisser personne sur le bord du chemin. Nous accompagnerons toujours nos compatriotes touchés par la transition écologique, en particulier les plus modestes. »

Elisabeth Borne, présentation de la planification écologique, 21 octobre 2022



Un Pacte inscrit dans les grandes réformes du quinquennat

- **Un fonds vert de 2 milliards d'euros** pour accélérer la transition écologique des collectivités avec un renforcement du co-voiturage, des offres de location de vélo, du conseil et une amélioration des infrastructures de transport.
- **Un dispositif de leasing social de véhicules électriques à 100€ par mois** disponibles à partir de 2024 pour les plus modestes.
- En 2023, une **hausse de 5000€ du plafond de dépense de ma Prime Rénov Sérénité** et un **doublément de MaprimeRénov' Copropriétés**, ainsi qu'un **volet renforcé de l'accompagnateur Rénov'** pour les ménages modestes et en difficulté
- **Un relèvement de plus de 50% des obligations de CEE précarité** par rapport à ce qui était prévu pour 2022-2025 afin de financer la rénovation des ménages modestes.



Action nouvelle n°1 : **Faire grandir tout au long du quinquennat le programme *Mieux manger pour tous***

- **Assurer aux bénéficiaires de l'aide alimentaire l'accès à une alimentation saine et durable**

Poursuivre l'amélioration de la qualité écologique et nutritionnelle des aliments distribués par les acteurs de l'aide alimentaire afin d'assurer que les personnes qui y ont recours aient toujours accès à des repas complets, sains pour la santé et avec des produits frais.

- **Poursuivre la transformation écologique de la lutte contre la précarité alimentaire**

Développer **des alliances locales de solidarité alimentaire** "producteurs-associations-collectivités" et soutenir le volet social des Projets alimentaires territoriaux ainsi que des expérimentations de chèque alimentaire locaux portés par les collectivités territoriales



Action nouvelle n°2 : **Prolonger le dispositif "Cantine à 1€" et renforcer le soutien aux communes pour l'amélioration de la qualité des repas**

- **Accompagner dans la durée les petites communes rurales dans la généralisation de la tarification sociale des cantines**
 - Les élèves de familles défavorisées accèdent moins à la cantine alors qu'il s'agit parfois du seul repas complet de la journée et d'un déterminant essentiel de leur réussite scolaire.
 - Objectif de 200 000 élèves bénéficiant de la mesure en 2027 (120 000 en 2022)
- **Renforcer de 3€ à 4€ le soutien de l'Etat pour chaque repas tarifié à moins d'1€ pour les communes qui s'engagent en faveur de la qualité des repas**

Pour aider les communes face à la hausse des coûts de la restauration collective en lien avec l'inflation et le respect des objectifs de la loi Egalim, l'Etat renforce son soutien pour celles démontrant un engagement volontaire dans l'accès à la cantine pour tous et l'amélioration de la qualité de l'alimentation.



Dans le cadre des contrats avec les départements et les métropoles

Soutenir la généralisation de la tarification sociale des cantines dans les collèges, en particulier pour les établissements en REP/REP+

30% des élèves du secondaire en REP+ recourent à la cantine contre 70% pour l'ensemble des établissements. En parallèle, 60% des départements n'ont pas mis en place de tarification sociale.

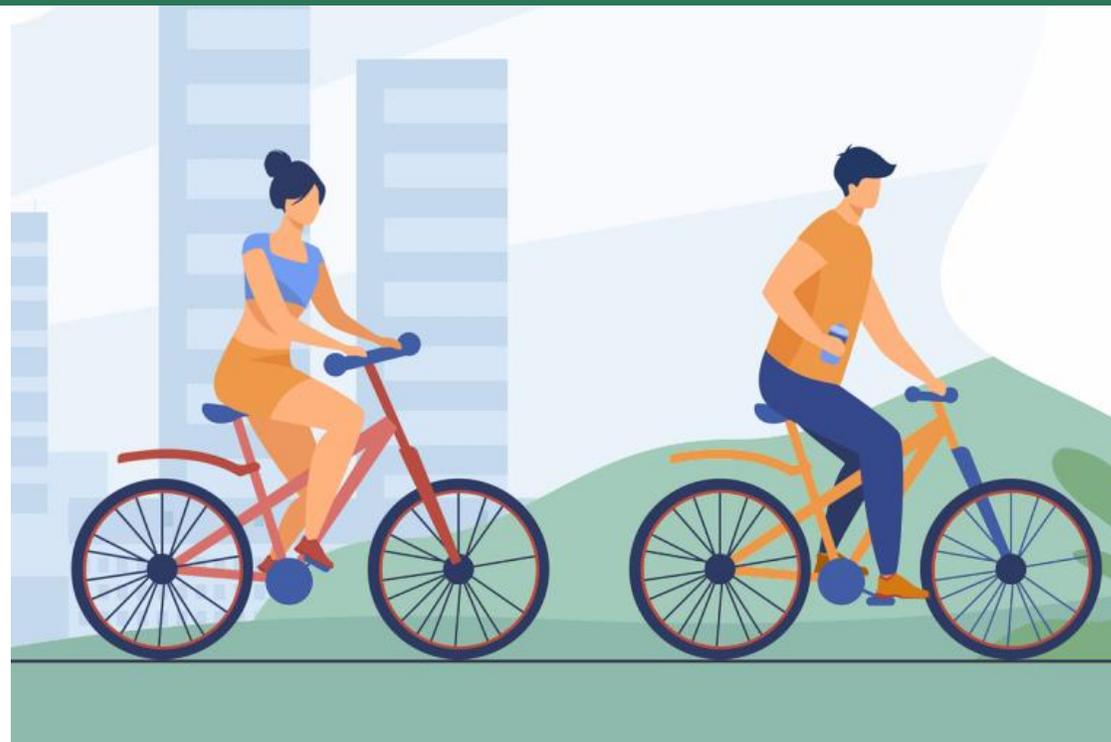
Sans se substituer à l'action des collectivités et dans une démarche de responsabilisation, les pactes locaux des solidarités permettront un co-financement de l'Etat sur :

- La mise en place et la centralisation au niveau de la collectivité des moyens administratifs dédiés à la tarification sociale des cantines.
- L'accès à la cantine des élèves de REP/REP+ modestes avec un soutien d'un euro pour chaque repas tarifié socialement.



Action nouvelle n°3 : Renforcer et prolonger les aides à l'achat de vélos pour les publics les plus précaires

- Prolonger les aides à l'achat de vélo sur la durée du quinquennat et les ouvrir aux vélos d'occasion.
- Lutter contre le plus faible recours des ménages très modestes aux aides





Actions nouvelles n°4 et 5 : **Lutter contre la hausse des dépenses contraintes des ménages en matière d'eau et d'énergie**

Soutenir financièrement et techniquement les collectivités dans la généralisation de tarifications progressives et sociales de l'eau

- Soutien à l'ingénierie de 4M€ pour les communes volontaires et facilitation du partage des données avec les organismes de sécurité sociale.

Améliorer le recours au chèque énergie

- Travaux d'expertise sur l'extension de son ciblage à des publics hors du logement ordinaire et sur la possible ouverture de son usage au paiement des charges locatives de chauffage dans le parc social.



Dans le cadre des contrats avec les départements et les métropoles

Déployer des plateformes de lutte contre la précarité énergétique dans tous les territoires

- Dans le cadre des pactes locaux des solidarités, les collectivités seront soutenues dans la mise en place de plateformes de détection, d'aller-vers et d'accompagnement face à la précarité énergétique
- Ces plateformes permettront aux travailleurs sociaux de répondre rapidement aux situations de précarité énergétique des plus précaires avec des solutions adaptées (médiation bailleur-locataire, renégociation de contrat énergie, fourniture de petit matériel d'économie d'énergie, etc.) et de les accompagner vers le service public de la rénovation énergétique ou le recours aux autres aides et dispositifs de droit commun



Calendrier de déploiement du Pacte

- **Septembre** : finalisation du cadre des Pactes locaux des solidarités
- **D'ici décembre** : conclusion des Pactes locaux des solidarités avec les départements et les métropoles
- **Janvier** : installation de la Conférence permanente des solidarités avec l'ensemble des parties prenantes